



Laroche Saint Cydroine

Commune de LAROCHE SAINT CYDROINE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2024

PROCÈS VERBAL

Convocation a été faite aux 15 membres du Conseil Municipal le 25 juin 2024 pour le 02 juillet 2024 à 18h30 à la Mairie.

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du 1^{er} étage de la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BILLIET, Maire.

Présents : Mme GÉRARD,
M. ESNAULT,
Mme LANDRIER,
M. COUILLARD,
Mme BERTRAND,
M. FAGUAIS,
Mme DURAND,
M. CELDRAN RUIZ.

Représentés : Mme ROY par Mme GÉRARD,
M. DEFAIX par M. ESNAULT.

Excusée : Mme LEFEBVRE,

Absents : M. VENET,
M. COLL,
Mme ARFEUX.

Secrétaire de séance : Mme GÉRARD.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour et avise que 2 points sont à ajouter :

D) FINANCES

1.3 Installation d'un portail motorisé au 4 rue Georges Guyot

IV) SERVICE EAUX (M49)

4.2 Admission en non-valeur

D) FINANCES

1.1 Subventions 2024

Délibération n° 31/2024 : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET A L'ÉCOLE

Madame le Maire rappelle que les enveloppes votées en conseil du 12 avril 2024 sont de 800 € pour la coopérative scolaire et de 3 500 € pour les autres subventions.

La répartition suivante est proposée en fonction des différentes demandes reçues en mairie :

Art. 657361	
OCCE École de Laroche Saint Cydroine	800 €

Art. 65748	
Tennis Club de Laroche	300 €
Gymnastique tonique de Laroche	300 €
Sports et loisirs Laroche Saint Cydroine	300 €
Les crapahuteurs de Laroche	100 €
Les cheminots philatélistes	150 €
Amicale des retraités	100 €
Croix Rouge Française Migennes	100 €
U.F.A.A.M.Y.	100 €
Chorale Arpège	150 €
ASUCM section Cycloport	400 €
La Gauloise	50 €
Société de chasse	100 €
A.S.L.	100 €
Les Amis des Chats	200 €
U.N.C	100 €
Ass. De Prévention du Patrimoine Larochois	200 €
Laroch'Anim	300 €
Scrabble	150 €
Retro Passion Mécanique	200 €
Total réparti :	3 400 €
<i>Reste à attribuer :</i>	<i>100 €</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'ensemble des subventions mentionnées.

1.2 Elagage municipal 2024

Délibération n° 32/2024 : CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ÉLAGAGE MUNICIPAL 2024

Afin de prévoir la réalisation des travaux d'élagage sur 2 périodes de l'année, Madame le Maire présente le devis de la SARL AUVRAY ET FILS à LA FERTE-LOUPIERE relatif aux travaux de fauchage, broyage et débroussaillage sur la commune pour le programme annuel 2024 d'un montant de 5 142,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

1.3 Portail motorisé au 4 rue Georges Guyot

Délibération n° 33/2024 : INSTALLATION D'UN PORTAIL MOTORISÉ AU 4 RUE GEORGES GUYOT

Madame le Maire signale aux membres la nécessité d'installer un portail motorisé pour accéder aux ateliers municipaux du 4 rue Georges Guyot. Cet aménagement permettrait à l'ensemble des agents communaux de pouvoir se garer dans la cour et ainsi libérer des places sur le parking de la mairie.

Les différents devis reçus sont présentés. La solution retenue est celle de l'entreprise « Atelier CHAUVOT » à CHEMILLY SUR YONNE (89250) pour un montant de 7 659,62 € TTC, comprenant la fourniture et la pose d'un portail acier deux vantaux avec le kit complet de motorisation adapté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 9 Pour (Mme BILLIET, Mme GÉRARD. M. ESNAULT. Mme LANDRIER. Mme BERTRAND. M. FAGUAIS. Mme DURAND. Mme ROY par Mme GÉRARD. M. DEFAIX par M. ESNAULT)
- 2 Contre (MM. COUILLARD, CELDRAN RUIZ) :
- **DONNE** son accord.
- **ACCEPTE** que le dossier de déclaration préalable soit établi.
- **DIT** que les crédits à l'article 21318 ont été prévus au budget primitif 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

II) SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Délibération n° 34/2024 : RESTAURATION SCOLAIRE – AVENANT PORTANT REVALORISATION DES TARIFS DES REPAS LIVRÉS PAR A.P.I.

Suite à la délibération n° 83/2021 portant changement de prestataire pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et signature du nouveau contrat au 1^{er} mars 2023,

Suite à la délibération n°07/2023 portant revalorisation des tarifs pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2023,

Suite à la délibération n°06/2024 portant revalorisation des tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024,

Madame le Maire présente aux membres l'avenant signé pour la revalorisation des tarifs des repas livrés à partir du 1^{er} septembre 2024, il a été convenu d'appliquer la grille tarifaire suivante :

NOUVEAUX PRIX	H.T.	T.T.C.
REPAS MATERNELLE	3,13 €	3,30 €
REPAS PRIMAIRE	3,18 €	3,36 €
REPAS ADULTE	3,23 €	3,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la signature de l'avenant portant revalorisation des tarifs établis ci-dessus valables du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à ce dossier.

III) URBANISME

Délibération n° 35/2024 : LEGS CONREUR – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ « AGES ET VIE HABITAT »
« AGES ET VIE HABITAT »

Suite à la délibération n°36/2022 approuvant le projet de la fondation « Ages et Vie »,

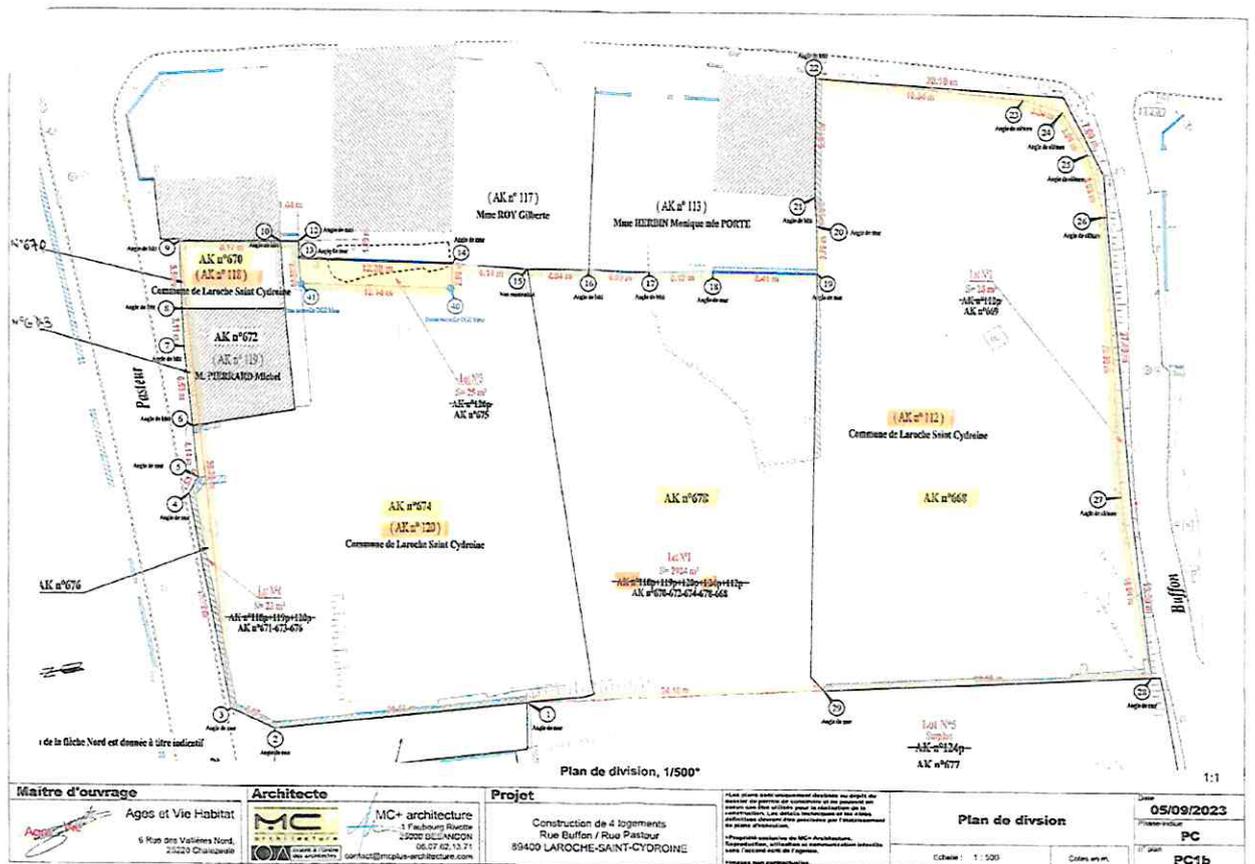
Suite à la délibération n°01/2023 approuvant la prise en charge du coût des frais avant cession,

Suite à la délibération n°02/2023 approuvant l’engagement de cession de terrain,

Suite à la délibération n°01/2024 approuvant la cession de terrain,

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite à la réception du plan de division ci-dessous établi par le bureau de géomètre B.G.A.T. sur demande de la société « Ages & Vie Habitat », il convient de délibérer sur la surface exacte cédée prise dans chacune des parcelles comme suit :

Parcelle initiale		Surface prise dans la parcelle initiale pour cession à la société « Ages & Vie Habitat »	
Numéro	Surface en m2	Numérotation créée	Surface en m2
AK 118	49	AK 670	47
AK 120	974	AK 674	938
AK 112	1 234	AK 668	1 181
AK 124	2 244	AK 678	695
Superficie totale cédée :			2 861



Les autres modalités et clauses définies lors des délibérations précédentes restent inchangées, notamment le prix de vente du terrain, soit au prix forfaitaire de 17 004 € net vendeur, ce prix s'entendant Hors Taxes en cas d'application du régime de la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession des parcelles tel que définie ci-dessus pour une surface totale de 2 861 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant forfaitaire de 17 004 € net vendeur et droits d'enregistrement,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à la cession des parcelles mentionnées à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant forfaitaire de 17 004 € net vendeur et droits d'enregistrement.

IV) SERVICE EAUX (M49)

4.1 Convention d'assistance technique pour le service public de production et de distribution d'eau potable avec Véolia

Délibération n° 36/2024 : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC VÉOLIA

La convention avec Veolia relative à la maintenance et à l'entretien des installations du réservoir de la Grènetière arrivant à son terme, Madame le Maire propose d'établir une nouvelle convention à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an sous réserve de l'ajout d'une journée de recherche de fuite gratuite. Elle se renouvellera par tacite reconduction pour la même période dans la limite d'une reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant la fin de la période en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4.2 Admission en non-valeur

Délibération n° 37/2024 : M49 : ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande de la Trésorerie, Madame le Maire présente au Conseil municipal un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur sur le budget Eau.

Le Trésor public ayant épuisé tous les recours, les membres doivent statuer sur ces effacements de dettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'admission en non-valeur ci-annexées pour un montant total de 313.09 € à l'article 6541.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

-=-

IV) COMMUNICATIONS DU MAIRE

• Festivités :

- Passage de la flamme olympique le 11 juillet : le quai de l'Yonne sera fermé, les instructions d'organisation ne sont pas encore connues.
- Feu d'artifice du 14 juillet : il aura lieu sur notre commune à 23h00.

- Concours de pêche du 14 juillet : le quai de l'Yonne sera donc fermé à partir du 14 juillet 6h00 au 15 juillet 0h00.
- Cantine scolaire : une visite inopinée des services vétérinaires a eu lieu le lundi 17 juin, le rapport nous classe en A.
- Projet M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles) : Possibilité au niveau des bâtiments de l'ancienne poste avec une extension pour accueillir 3 assistantes maternelles, soit 12 enfants. Des aides financières pourront être octroyées par le Département (Pacte de territoire), la CAF, la MSA, et la DETR.
- Poste de relevage Quai de l'Yonne : les travaux de réhabilitation prévus par la CCAM ne sont pas encore effectués. L'abattage du sapin sera à la charge de la commune.

COMMUNICATION DES ADJOINTS

Mme GÉRARD :

- Service civique : l'accueil du jeune volontaire a été interrompu fin mai pour comportement et propos inadaptés.

M. ESNAULT :

- Âges et vie : le permis de construire est en cours d'instruction, en attente de réponses concernant l'assainissement, l'électricité et la DRAC pour d'éventuelles fouilles archéologiques.
- Manifestations :
 - Vendredi 05 juillet à 18h30 : concert de l'école de musique du migennois à l'église.
 - Mardi 30 juillet : visite commentée « La tête dans les girouettes ».
 - Samedi 21 septembre à 18h00 : concert organisé par l'APPL.
- Projet des panneaux photovoltaïques : un opérateur a fait une proposition d'installation sur le pré du Legs Conreur, route de Brion.
M. COUILLARD indique la nécessité de faire attention aux nuisances sonores et visuelles.
- Eclairage Public : à la suite d'un rendez-vous en mairie avec la société CANDEO, un devis va être établi pour le passage de l'éclairage public en LED.

==

VII) INTERVENTION DES CONSEILLERS

M. CELDRAN RUIZ :

- signale la présence d'une voiture stationnée depuis plusieurs mois à la pointe des rues de la Poëte et Buffon.

Mme BILLIET indique qu'elle contactera la gendarmerie.

- évoque les plantations abondantes sur le trottoir au début de la rue Pasteur.

Mme BILLIET répond qu'un courrier sera de nouveau envoyé.

M. FAGUAIS indique que la maison non-entretenu en face de son domicile fait fuir les clients.

Mme BILLIET signale qu'il faut retrouver les héritiers pour envoyer un courrier.

Mme BERTRAND constate que les tuyas ne sont toujours pas taillés au niveau du chemin qui mène au réservoir.

M. ESNAULT affirme qu'un courrier a déjà été transmis et que les propriétaires seront recontactés.

==

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Marie-Jeanne BILLIET



Billiet

La secrétaire de séance
Audrey GÉRARD

Gérard